

BULLETIN D'INFORMATION

Remaniement de la fréquence des collectes

La Régie tient à informer la population de ses municipalités membres des changements apportés au service des collectes porte-à-porte.



**Dès le
1^{er} janvier 2021 :**

La collecte porte-à-porte pour les ordures ménagères et les matières recyclables sera dorénavant effectuée à toutes les deux (2) semaines, et ce, toute l'année durant.

Ce service sera effectué en alternance : une (1) semaine pour les ordures et la semaine suivante pour les matières recyclables. Relativement à la collecte des encombrants, la fréquence sera de quatre (4) par année.



Pourquoi changer la fréquence des collectes?

Cette décision a été prise essentiellement pour des raisons d'ordre économique. Il faut savoir que depuis plusieurs années, les budgets de la Régie sont déficitaires; les contributions municipales ont été maintenues à un niveau peu élevé en utilisant le surplus accumulé; les contrats municipaux de la Régie comportent des augmentations de coûts importantes et ce, en raison du contexte mondial de la gestion des matières résiduelles et des exigences gouvernementales de plus en plus ambitieuses.



À quel type d'immeuble s'applique cette mesure?

Cette mesure s'adresse à tous les immeubles desservis par le circuit de collecte résidentiel, lequel inclut sans s'y limiter : les maisons unifamiliales, les immeubles à logements, les petits commerces, etc.

Cette mesure ne concerne pas les immeubles possédant un contrat privé.



J'anticipe les problématiques d'odeurs en période estivale, pouvez-vous me rassurer?

Nous comprenons que certains résidents puissent être inquiets par la collecte aux deux (2) semaines et pour cette raison, nous tenons à apporter ces éléments à votre attention :

- d'autres régions déploient la fréquence des collectes aux deux (2) semaines à l'année et cela se passe très bien;
- les matières recyclables ne génèrent pas d'odeur, surtout si vous prenez soin de bien rincer les contenants comme il se doit;
- les déchets doivent toujours être confinés préalablement dans un sac hermétique bien scellé ; le couvercle du bac doit toujours être bien fermé.



Quelles sont les bonnes pratiques à adopter?

- Rappelez-vous que chaque adresse civique peut utiliser à toutes les collectes deux (2) bacs d'ordures ou deux (2) bacs de recyclage de format 360L. C'est beaucoup!
- Désengorgez votre poubelle en pratiquant le recyclage. Le plastique, le verre, les métaux, les papiers et cartons devraient être mis dans votre bac de recyclage.
- Prenez le temps de défaire les contenants acceptés au recyclage afin d'optimiser l'espace de votre bac bleu.
- Assurez-vous d'avoir le plus grand format de bac, il existe des formats 240L et 360L.
- Privilégiez un endroit à l'ombre pour l'entreposage de votre bac.



Je souhaite acquérir un bac additionnel, où puis-je me le procurer?

Pour acquérir un bac supplémentaire, nous vous recommandons de contacter votre municipalité puisque celle-ci s'approvisionne d'un modèle spécifique, lequel permet à la Régie de procéder à des remplacements de pièces advenant un bris (couvercle et roue seulement). Il est également possible de vous les procurer auprès de votre quincaillerie locale.

Le coût d'achat d'un bac est aux frais du propriétaire d'une maison unifamiliale, l'équipement étant votre propriété. Il est à noter que pour bénéficier du service de collecte porte-à-porte, les matières doivent impérativement être confinées dans un bac roulant de format 240 ou 360L.

Pour les locataires d'un immeuble à logement, le mécanisme d'achat du bac doit être discuté avec le propriétaire de l'immeuble, certains propriétaires les fournissent et d'autres pas.

Des interrogations persistent?

Les citoyens doivent adresser leurs questions à la RIGIDBNY, l'organisme qui gère la collecte des déchets et du recyclage pour la majorité des municipalités membres des MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska.

Téléphone : 819-294-2999

Courriel : info@rigidbny.com

CALENDRIER 2021

Nicolet

Remaniement de la fréquence des collectes

Conseils pour une collecte réussie :

- Placez votre bac en bordure de la rue, dans votre entrée, la veille de la collecte;
- Notez que la collecte est mécanisée, les matières doivent être dans le bac et non à côté;
- Prévoyez un espace de 60 cm tout autour du bac;
- Assurez-vous que le couvercle est bien fermé;
- Vérifiez que votre bac n'est pas enlisé ou gelé au sol en période hivernale.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

LÉGENDE	
	Ordures ménagères
	Matières recyclables
	Les collectes prévues le 25 déc. 2020 sont décalées au 27 déc. Ainsi, le 27 déc. le SECTEUR A aura la collecte des matières recyclables et le SECTEUR B aura les deux collectes.
	La collecte d'ordures du 1^{er} janv. est reportée au 3 janv.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS	
2 avril	SECTEUR A À l'ouest de la rivière Nicolet (Nicolet-Sud)
28 mai	
23 juillet	
3 décembre	Boulevard Louis-Fréchette jusqu'au fleuve Saint-Laurent (Incluant les 2 côtés du boulevard)
9 avril	SECTEUR B Tout le territoire au sud du boulevard Louis-Fréchette (Excluant le boulevard)
4 juin	
30 juillet	
10 décembre	



Suivez-nous sur la page Facebook/bacbleu pour être informé rapidement sur votre service de collecte et sur nos programmes.

Téléphone : 819-294-2999

Courriel : info@rigidbny.com